

## Communiqué du Conseil National à tous les IGT membres de l'ONIGT

"Dans le cadre de son plan d'action la Commission « Concurrence et Contrôle de Qualité » a conçu une fiche d'information concernant les honoraires des IGT pour les prestations topographiques dans le cadre des marchés publics lancés par les administrations. Cette fiche contribuera à la mise en place d'un observatoire des honoraires des IGT pour disposer d'information fiables à la prise de décision à des orientations stratégiques au profit de la profession.

A cet effet, j'ai l'honneur de vous demander de bien vouloir remplir la fiche ci-jointe et la transmettre, dans les plus brefs délais, à la commission « Concurrence et Contrôle de Qualité » soit par courrier, par fax ou par e-mail (Immeuble 8, avenue Michlifen, 1er étage, Agdal &ndash; Rabat ; Fax : 0537 675567 E-mail : onigt@yahoo.fr) Je me permets de vous rappeler que les données contenues dans cette fiche seront étudiées en toute confidentialité. Je vous prie d'agréer, Chers Consœurs, Chers Confrères, mes sentiments les plus dévoués."